

Info Marne Spécial

Journée Internationale de Lutte pour les Droits des femmes

SOMMAIRE (cliquez sur l'article)

Édito : 8 mars, on s'organise.....	1
Stop au patriarcat !	2
Premières de corvées, dernières de cordées	2
Travail égal, salaire inégal	2
Faire exploser la « boîte de verre »	2
Pénalité maternité	3
Le coup de massue de la retraite.....	3
La double journée de travail des femmes	3
Rééquilibrer les temps de vie.....	4
Des entreprises qui discriminent	4

Édito : 8 mars, on s'organise

Chaque année, le 8 mars est une date symbolique qui nous rappelle les luttes passées, présentes et futures des femmes à travers le monde. Cette journée internationale n'est pas simplement un moment de célébration, mais avant tout une occasion de faire entendre les revendications légitimes de celles qui, depuis trop longtemps, sont marginalisées, discriminées et victimes de violences.

Il est essentiel de se souvenir que cette journée puise ses racines dans le mouvement ouvrier et les luttes sociales. Elle est le reflet d'un combat pour l'égalité, pour la justice et pour le respect des droits de toutes les femmes, quelles que soient leurs origines, leurs croyances ou leur statut social.

Malgré les avancées que nous avons acquises, de nombreux défis demeurent. Les inégalités salariales persistent, avec un écart de rémunération encore trop significatif entre les femmes et les hommes. Les violences faites aux femmes continuent d'être un fléau inacceptable. Dans le monde du travail, la précarité touche davantage les femmes, souvent victimes de discriminations basées sur leur genre. Ce constat est d'autant plus alarmant dans un contexte économique incertain où les récents reculs sociaux menacent nos conquêtes.

La CGT réaffirme son engagement indéfectible en faveur de l'égalité réelle entre les sexes. Nous devons unir nos forces pour combattre ce système qui perpétue les inégalités. La question de l'égalité femmes-hommes doit être au cœur des politiques publiques et des mandats syndicaux.

Nous demandons une prise en charge systématique des problématiques liées aux droits des femmes par les entreprises et les institutions. Il est inacceptable que, dans notre société, mépris et indifférence continuent de régner face aux violences subies par les femmes. Chaque femme a droit à une vie pleine et libre, sans peur ni contrainte, dans son milieu professionnel comme dans sa vie personnelle.

Ensemble, faisons du 8 mars une journée de revendications, de mobilisations et de solidarité. Faisons entendre nos voix et celles des générations futures. Chaque pas que nous faisons ensemble est un pas vers un avenir où l'égalité est non seulement un objectif, mais une réalité.

Pour ce 8 mars 2025, la CGT appelle tous les travailleurs, toutes les travailleuses, à préparer la lutte pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 ainsi que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, un des moyens les plus efficaces pour financer notre système de retraites par répartition.

Ensemble, portons haut la voix des femmes et construisons une société plus juste, où chacun a sa place. Solidarité et luttes, aujourd'hui et tous les jours ! La CGT, pour l'égalité, pour la dignité, pour l'émancipation de toutes les femmes !

Ghislain BRIDE, secrétaire général de l'UD CGT de la Marne



7 mars 2025
#99

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne
15, boulevard de la Paix
BP 11215
51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04
udcgt51@laposte.net
www.udcgt51.fr



Samedi 8 mars 2025

POINTS DE RASSEMBLEMENTS DANS LA MARNE

REIMS

Stand avec distribution de tracts, café et goodies, devant le palais de justice, à partir de 10h, Place Myron Herrick.

VITRY LE FRANÇOIS

Stand avec distribution de tracts, cafés et goodies et lâcher de ballons, à 11h, Place d'Armées.

ÉPERNAY

Table d'information avec café et brioches offertes à partir de 15h, place Hugues-Plomb.

CHÂLONS EN CHAMPAGNE :

De 6h30 à 8h30 - Distribution de tracts devant le Centre Hospitalier (51 rue du Commandant DERRIEN)

Stop au patriarcat !

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont les plus universelles et les plus structurantes de nos sociétés. Le patriarcat est un système de pouvoir qui attribue des rôles inégaux aux hommes et aux femmes, les premiers étant destinés à faire carrière, à posséder la majorité des richesses et à occuper le pouvoir politique lorsque les secondes sont considérées comme inférieures et assignées à la charge du foyer et des enfants. **En France, même si l'égalité entre les femmes et les hommes est garantie par la Loi, les inégalités persistent.**



En 2020, un rapport de l'Oxfam (ONG qui lutte contre les inégalités et la pauvreté) sur **les inégalités, rappelait que les hommes détiennent 50 % de richesses de plus que les femmes.** En France, au Nigéria, au Brésil, au Japon... partout dans le monde, **les femmes sont en première ligne des inégalités** à cause d'un système économique ultralibéral, injuste et sexiste, qui les cantonne dans des pans de l'économie les plus dévalorisés et les plus précaires. Sans parler des discriminations et des violences subies dans la sphère professionnelle et privée.

Premières de corvées, dernières de cordées

Dans la sphère professionnelle, les femmes occupent majoritairement les emplois précaires et mal rémunérés : éducation, santé, travail social, aide à la personne ou nettoyage – alors que ces sont des emplois essentiels. Ce sont souvent des métiers pénibles qui affectent profondément les conditions de vie des femmes. Les difficultés de l'articulation entre vie professionnelle et vie de famille sont accrues par les horaires atypiques. **L'OCDE a par exemple récemment illustré que le salaire moyen**

d'un.e aide-soignante français.e était parmi les plus bas d'Europe : près de 5 % en deçà du salaire moyen français, contre 30 % supérieur en Espagne. Et Oxfam a calculé qu'en 2018, le PDG du groupe Sanofi gagnait ainsi plus de 343 fois le salaire moyen d'une aide-soignante française.

Dans le monde, 2/3 des personnes qui travaillent dans le secteur du soin sont des femmes, jusqu'à 3/4 dans les pays de l'OCDE. Cela explique pourquoi **des millions de femmes se retrouvent enfermées dans la pauvreté, avec peu de perspective d'en sortir.**

Travail égal, salaire inégal

En France, les hommes gagnent 24,4 % de plus que les femmes selon une étude de l'INSEE (juin 2021). A poste et compétences égales, l'écart de salaire est de 9 %. Ces inégalités s'expliquent principalement par la place des femmes dans le marché de l'emploi : **les femmes sont concentrées dans 12 familles professionnelles, dévalorisées financièrement et socialement, où les qualifications et la pénibilité ne sont pas reconnues.** Les assistant-e-s maternelles, les employé-e-s de maisons, aides à domicile et aides ménagères, les secrétaires et secrétaires de direction demeurent à plus de 95 % des femmes. Ce sont aussi des secteurs où les emplois sont précaires. **Plus d'une femme sur quatre occupe un emploi à temps partiel contre moins d'un homme sur 10** (source DARES).



Les femmes sont ainsi particulièrement concernées par le phénomène des « travailleuses pauvres » (Oxfam France rapport 2018). Cette précarité est particulièrement vécue par les mères de familles monoparentales : plus d'une sur quatre qui travaille est pauvre.

Faire exploser la « boîte de verre »

Les femmes sont aujourd'hui encore sous-représentées parmi les ingénieur-e-s et les cadres techniques d'entreprise (23,2 %), dans la construction et les travaux publics (19 %) et dans l'armée, la police,

les pompiers (14 %). C'est **la paroi de verre** qui les cantonne dans les filières les moins valorisées. Les femmes qui pourtant réussissent mieux à l'école que les hommes, sont aussi moins présentes sur des postes à responsabilités, c'est le **plafond de verre** qui les empêche de progresser dans la hiérarchie des entreprises : elles représentent seulement 42 % des cadres, et 29 % des PDG, selon l'INSEE. Elles ne sont que 27 % à siéger dans les comités exécutifs des cent vingt plus grandes entreprises françaises où les inégalités de genre dans les instances de décision sont encore importantes.

Ensemble il est possible de **faire exploser la « boîte de verre »** dans laquelle les femmes sont enfermées et qui creuse les inégalités.

Pénalité maternité

Les préjugés sexistes sont responsables des discriminations à l'égard des femmes sur le marché du travail. Les femmes sont perçues comme « des mères », naturellement douées pour les tâches de soin, donc dans les métiers les moins valorisés et moins rémunérés. L'embauche des hommes sera privilégiée pour des postes à responsabilité, notamment du fait de la plus longue absence des femmes en congé maternité (16 semaines pour les femmes contre 25 jours pour les hommes). **Cette discrimination est lourde de conséquences sur les évolutions de carrière des femmes**, explique une partie des inégalités salariales et contribue fortement à un inégal partage des tâches familiales.

Le coup de massue de la retraite

De facto, les mêmes inégalités se retrouvent à la retraite. Aujourd'hui, les femmes touchent en moyenne des **pensions inférieures de 39 % à celles des hommes, 24 % si on prend en compte la pension de réversion.**

La réforme des retraites de 2023, **dont la CGT revendique l'abrogation,**

pénalise encore plus les femmes. En allongeant la durée du travail pour toucher une retraite à taux plein ou en imposant une décote pour carrière incomplète, la réforme pénalise les carrières hachées qui concernent le plus souvent des femmes. Il faut savoir que les femmes de 39 ans à 49 ans qui n'ont pas connu d'interruption de carrière gagnent en moyenne 23 % de plus que celles qui ont temporairement cessé de travailler pour des raisons familiales.

La double journée de travail des femmes

L'inégal partage du travail domestique et de soin entre les femmes et les hommes est une cause indirecte de la précarité des femmes car il compromet leur indépendance économique au sein du foyer. Là aussi c'est une tendance mondiale : **les femmes assurent plus des trois-quarts du travail domestique non rémunéré.**



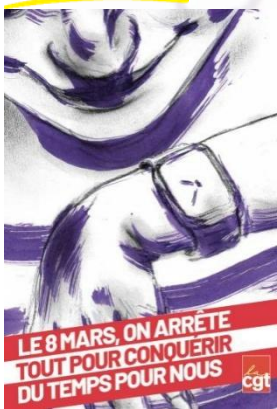
Même inégalité en France : les femmes en activité passent en moyenne chaque jour **trois heures aux tâches domestiques quand les hommes y consacrent 1h45**, selon les données de l'Observatoire des inégalités.

Non seulement ce travail de soin n'est pas partagé équitablement mais il n'est pas valorisé par notre société. S'occuper des enfants, d'une personne malade, des repas, de la maison, des courses, des rendez-vous médicaux... tout ceci a une valeur au sein de notre économie.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a mesuré la valorisation économique de toutes ces tâches réalisées : **cela équivaut à 14,8 % du PIB de la France.** Et à l'échelle du monde, la valeur du travail domestique non rémunéré des femmes contribuerait au moins à 10 000 milliards de dollars par an, soit 3 fois l'industrie du numérique !



Rééquilibrer les temps de vie



Malgré l'allongement récent du congé paternité à 25 jours calendaires contre 11, les congés parentaux restent fortement déséquilibrés. En effet, **le père a toujours plus de trois fois moins de jours de congé qu'une mère pour la naissance d'un enfant.** Ces

écarts continueront de pénaliser les femmes dans

l'embauche et l'évolution dans le milieu professionnel et de les enfermer dans l'assignation aux tâches ménagères et parentales.

Les **temps de vie** sont toujours inégalement répartis ce qui doit être corrigé en baissant la durée du travail à 32 h et le droit à la retraite à 60 ans, en allongeant le congé maternité à 6 mois et le congé paternité et d'accueil à 4 mois pour l'autre parent, en rééquilibrant le congé parental entre les deux parents, en créant des congés « enfants malades » sans perte de rémunération, en développant un véritable service public de la petite enfance accessible à toutes et tous sur tout le territoire.

Des entreprises qui discriminent

59 % des entreprises de plus de 50 salarié.e.s ne respectent pas la loi sur l'égalité professionnelle qui a instauré le principe du « **à travail de valeur égal, salaire égal** », et n'ont ni accord, ni plan d'action sur l'égalité professionnelle, et seulement 0,2 % d'entre elles ont été sanctionnées.

La CGT revendique la revalorisation des métiers à prédominance féminine, la fin des systèmes opaques d'individualisation des rémunérations, la fin des discriminations salariales et de véritables déroulements de carrière.

Ces obligations sont renforcées par la Directive européenne sur la transparence salariale dont la CGT appelle la transposition en droit français, et qui devra se faire au plus tard le 7 juin 2026



8 mars
journée internationale de lutte
pour les droits des femmes

**SALAIRES - TEMPS DE TRAVAIL
RESPECT - CARRIÈRE - RETRAITES**

la
cgt
Marne